



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la
région Occitanie

A retenir

- MILDIU** Quelques sorties de taches sont observées et de nouvelles contaminations sont possibles dès 3 à 7 mm.
- OÏDIUM** Période de haute sensibilité en cours. Restez vigilants.
- BLACK ROT** De nouvelles taches sont visibles. Période de sensibilité maximale de la nouaison en cours.
- VERS DE GRAPPE** Présence très régulière de glomérules. Pensez à renouveler les capsules de vos pièges et à transmettre vos données. Le début du vol de G2 est imminent.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2017

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

MÉTÉO

• Prévisions du 31 mai au 5 juin 2017 (Source Météo France)

	Mer 31	Jeu 1 ^{er}	Ven 2	Sam 3	Dim 4	Lun 5
Températures	15 - 24	14 - 28	15 - 30	18 - 24	15 - 24	14 - 25
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

Cépages	Gamay	Duras	Syrah	Fer S	Merlot	Loin de l'œil	Mauzac
Stades	24 - 25	23	20 - 21	20 - 21	23 - 25	20 - 23	19 - 21

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET TOLOSAN CX
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :

Chambre d'agriculture du
Tarn, Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Vinovalie
Cave de Rabastens

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

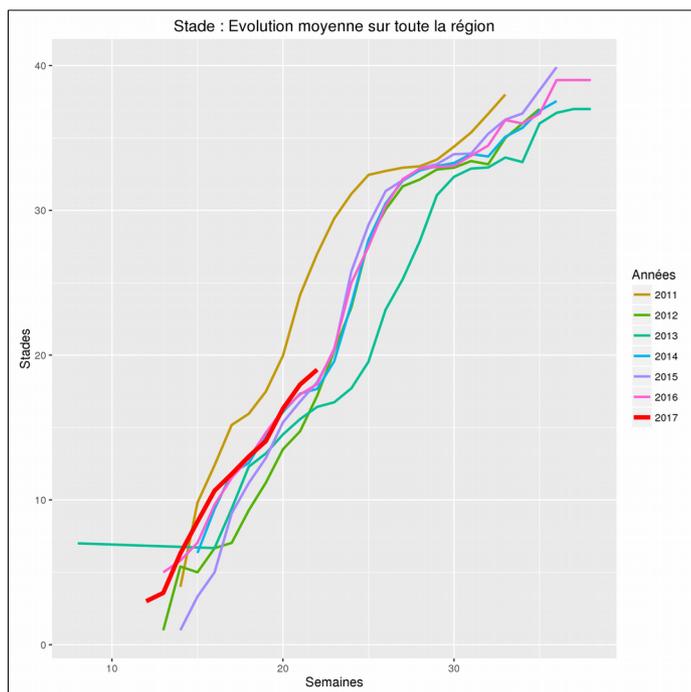
Action pilotée par le Ministère
chargé de l'agriculture, avec
l'appui financier de l'Agence
Française pour la Biodiversité,
par les crédits issus de la
redevance pour pollutions
diffuses attribués au finance-
ment du plan Ecophyto.

Sur les rameaux gelés, les inflorescences atteignent déjà le stade « boutons floraux agglomérés » ; L'évolution a été très rapide sur ces derniers jours.

D'après nos suivis à l'échelle régionale, la phénologie annonce une campagne précoce à ce stade de la saison. Les stades semblent en avance de 10 à 15 jours par rapport à 2016.

Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

- Stade 19 : Tout début de floraison
- Stade 20 : 1-10 % de floraison
- Stade 21 : 10-25 % de floraison
- Stade 22 : 25 – 50 % de floraison
- Stade 23 : Pleine floraison – 50 % chute des capuchons
- Stade 24 : 50 – 80 % de floraison
- Stade 25 : Fin de floraison
- Stade 27 : Nouaison
- Stade 29 : Grain de plomb



MILDIU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

L'expression des symptômes est encore lente. Seules quelques taches isolées ont été détectées cette semaine, sur deux TNT du réseau de surveillance (secteurs Peyrole et Brens) et sur quelques parcelles flottantes (secteurs Cunac et Andillac).

• Données de la modélisation

x Potentiel Système : Calcul à partir des données radar : Cunac, Lisle, Puycelsi, Rabastens ; et de stations météo fixes : Cadalen, Castanet, Senouillac.

Situation J-7 à J : La pression exercée par le mildiou est, à ce jour, toujours moyenne à forte sur la majorité des secteurs.

Des contaminations de masse ont été modélisées le 22 mai, sur les secteurs les plus arrosés (> 3 mm), comme par exemple Lisle et Rabastens.

Les taches issues des contaminations de masse des 10-11-12 mai devraient être en cours de sortie.

Simulation J à J+10 : La semaine s'annonce perturbée mais les prévisions quant aux hauteurs de pluies attendues sont incertaines. L'évolution de la pression mildiou dépendra des pluies du début de semaine.

Sur la majorité des secteurs, des contaminations de masse peuvent avoir lieu dès 3-7 mm selon les secteurs.

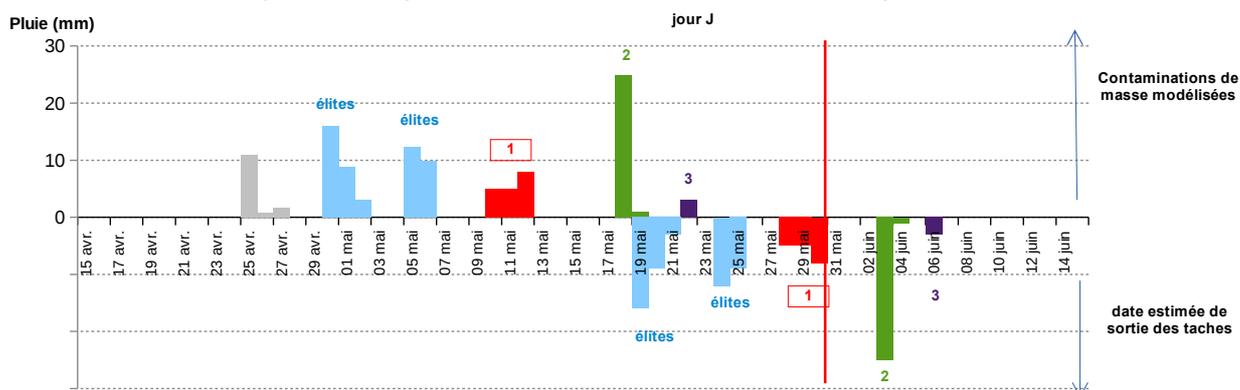
Les symptômes issus des contaminations du 18 mai devraient être visibles autour du 3 juin. Les symptômes issus des contaminations du 22 mai devraient être visibles autour du 6 juin.

Évaluation du risque : Les premières taches apparaissent et de nouvelles contaminations arriveront bientôt en fin d'incubation.

Avec la floraison en cours, nous pouvons considérer que nous sommes dans une période à haut risque. Période qui coïncide avec une pression mildiou moyenne à forte et l'annonce de plusieurs passages pluvio-orageux. De nouvelles contaminations sont donc à attendre pour les jours à venir. Soyez vigilants.

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires.

Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 29/05/2017 pour la zone Gaillac



Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques
 La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante
 numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

La situation sanitaire reste globalement saine avec seulement quelques nouvelles sorties ponctuelles de taches sur feuilles.

Évaluation du risque : La pression semble bien contenue. Mais il ne faut pas négliger le risque de contamination sur les pluies annoncées pour cette semaine, d'autant plus que les grappes sont dans une phase de grande réceptivité (de la floraison et jusqu'à la nouaison).

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• Situation au vignoble

Pas de symptômes signalés à ce jour, y compris en situations réputées sensibles.

Évaluation du risque : La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison est en cours. A partir de ce stade, un risque de contamination existe jusqu'à la fermeture de la grappe.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;

– de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir :

- la maîtrise de la vigueur,
- l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
- la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, ... Le stade de chute des capuchons (fin de floraison) est imminent (voire déjà atteint pour les situations les plus précoces).

VERS DE LA GRAPPE *(Lobesia botrana)*

• Situation au vignoble

Des glomérules sont visibles très régulièrement (voire plus régulièrement que les années précédentes). Les intensités d'attaques restent toutefois limitées à 10 glomérules pour 100 grappes dans la majorité des situations (jusqu'à 20 glomérules pour 100 inflorescences).

Les premières captures d'Eulia ont été enregistrées en fin de semaine dernière (24 – 25 mai).

• Données de la modélisation

La dynamique de la population a été très rapide sur la fin du cycle larvaire et la nymphose est désormais en cours.

A cette cadence le deuxième vol pourrait démarrer d'ici le début de la semaine prochaine.



Glomérule et chenille sur inflorescence
Photo CA 81

Données au 29 mai Zone Gaillac	% adultes	% œufs	% L1	% L2	% L3	% L4	% L5	% nymphes
Castanet	100	100	100	100	95,00	91,00	56,00	12,40
Senouillac	100	100	100	100	95,00	91,00	56,00	3,40

Évaluation du risque : C'est le moment de réaliser vos comptages de glomérules pour évaluer la pression de la G1 et anticiper les modalités de gestion de la G2. Un dépassement du seuil de nuisibilité sur la base de vos comptages de glomérules en fin de G1 implique une gestion précoce de la G2 (période de émergences).

Si ce n'est déjà fait, pensez à renouveler les capsules de vos pièges. Le début du vol de G2 semble imminent.

Seuil de nuisibilité : : 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences

(hors confusion sexuelle, à moduler en fonction du potentiel de récolte)

CICADELLE VERTE *(Empoasca vitis)*

• Éléments de biologie

Les femelles hivernantes regagnent la vigne pour pondre et donner une première génération printanière, généralement peu impactante.

Ce sont les populations larvaires de la génération estivale, apparaissant le plus souvent courant juin, qui peuvent générer les symptômes de grillure se développant en cas de forte infestation.



Cicadelle vert : Adulte (en haut)
1^{er} stade larvaire (en bas)
Photos IFV



• Situation au vignoble

Les populations larvaires restent globalement faibles (de l'ordre de 10 à 20 larves pour 100 feuilles dans la majorité des situations, mais jusqu'à 30 % dans quelques parcelles réputées sensibles).

Évaluation du risque : Risque nul pour l'instant.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. **Rappel :** la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

Seuil de nuisibilité (printemps) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

• **Situation au vignoble :** Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 8 mai dans une cage d'émergence et confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles sur le vignoble de Gascogne et Fronton, et confirmées ensuite pour les autres vignobles de la région.

Évaluation du risque : L'ensemble des informations réglementaires relatives à la lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée sont disponibles sur le site de la DRAAF Occitanie.

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Sante-de-la-vigne>

Vous trouverez en annexe de ce bulletin un extrait du communiqué régional indiquant les dates d'interventions selon le statut de chaque commune. Le texte complet du communiqué est disponible à l'adresse suivante : http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_avis_traitement_fd_complet_cle4a3695.pdf

Les dates retenues pour le **T1 larvicide** sont les suivantes : **du 8 juin au 21 juin 2017**

AUTRES OBSERVATIONS

• **Méligèthes :** Comme chaque année en période de floraison, des méligèthes sont observées sur les inflorescences. Il s'agit de petits coléoptères noirs se nourrissant du pollen de nombreux végétaux.

Les méligèthes sont des ravageurs bien connus du colza. Leur présence sur vigne ne semble qu'opportuniste et essentiellement liée à la présence d'une source de nourriture (le pollen des inflorescences). Elles peuvent être considérées comme sans danger pour la vigne et le déroulement de la floraison.



Méligèthes sur inflorescence - Photos IFV et CA 81

Le prochain BSV Vigne Gaillac paraîtra le mercredi 7 juin 2017

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tam, la Cave de Labastide, la Maison des Vins de Gaillac, Vinotalie et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



**LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DE LA REGION OCCITANIE**

COMMUNIQUE

**MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE LUTTE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE
LA FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE**

La flavescence dorée de la vigne est une maladie incurable qui provoque, à terme, la mort des ceps contaminés. La cicadelle de la flavescence dorée, *scaphoïdeus titanus*, est l'insecte vecteur de cette maladie.

Le défaut de maîtrise des populations de cet insecte au vignoble conduit à des pullulations responsables de l'explosion de la maladie.

Le présent communiqué indique par département, la stratégie et les dates de mise en œuvre de ces traitements en fonction de l'état de contamination observé lors des campagnes de prospection et de surveillance conduites en 2016.

L'application de ces mesures est indispensable et obligatoire !

Pour les communes à 3 applications (3 Trait.), ce 1^{er} traitement doit être renouvelé 15 jours après la première application. La date de la 3^{ème} application sera communiquée ultérieurement.

Pour les communes en aménagement de la lutte insecticide (Amen.), la première ou la deuxième application peuvent être rendus facultatifs. Rapprochez vous du groupement de défense contre les organismes nuisibles de votre commune pour connaître les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Pour les communes à 1 application (1 Trait.), cette application sera unique.

Sous certaines conditions strictes, des modalités particulières d'application sont possibles pour mettre en œuvre une lutte conjointe contre plusieurs ravageurs (tordeuses notamment), pour utiliser au mieux certaines spécialités ou optimiser les traitements en agriculture biologique. Reportez-vous au tableau « modalités d'application des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée » pour connaître ces dispositions et leurs conditions d'application.

Utilisez impérativement des spécialités commerciales ayant l'autorisation de mise sur le marché pour l'usage cicadelles de la flavescence dorée.

Protection des abeilles et de l'environnement :

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser un insecticide, même portant la mention abeille, lorsqu'il existe des plantes mellifères en fleur visitées par les abeilles dans la parcelle.

Dans tous les cas, il faut éviter les dérives des insecticides dans l'environnement des parcelles.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DU TARN**

Page 1

Commune	Classem.	Date 1er traitement
AGUTS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AIGUEFONDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ALBAN	Surveil.	
ALBI	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ALBINE	Surveil.	
ALGANS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ALMAYRAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ALOS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AMARENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AMBIALET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AMBRES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANDILLAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANDOUQUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANGLES	Surveil.	
APPELLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ARFONS	Surveil.	
ARIFAT	Surveil.	
ARTHES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ASSAC	Surveil.	
AUSSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUSSILLON	Surveil.	
BANNIERES	Surveil.	
BARRE	Surveil.	
BEAUVAIS-SUR-TESCOU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELCASTEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELLEGARDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELLESERRE	Surveil.	
BERLATS	Surveil.	
BERNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BERTRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BLAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BLAYE-LES-MINES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOISSEZON	Surveil.	
BOURNAZEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOUT-DU-PONT-DE-LARN	Surveil.	
BRASSAC	Surveil.	
BRENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BRIATEXTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BROUSSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BROZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BURLATS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BUSQUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CABANES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CADALEN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CADIX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAGNAC-LES-MINES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAHUZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAHUZAC-SUR-VERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMBON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMBON-LES-LAVAU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMBOUNES	Surveil.	
CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	Surveil.	
CAMPAGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CARBES	Surveil.	
CARLUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CARMAUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTANET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAU-DE-BRASSAC	Surveil.	
CASTELNAU-DE-LEVIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELNAU-DE-MONTMIRAL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTRES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
CAUCALIERES	Surveil.	
CESTAYROLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COMBEFA	Surveil.	
CORDES-SUR-CIEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COUFOULEUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COURRIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CRESPIN	Surveil.	
CRESPINET	Surveil.	
CUNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CUQ	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CUQ-TOULZA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CURVALLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DAMIATTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DENAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DONNAZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DOURGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DURFORT	Surveil.	
ESCOUSSENS	Surveil.	
ESCROUX	Surveil.	
ESPERAUSSES	Surveil.	
FAUCH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FAUSSERGUES	Surveil.	
FAYSSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FENOLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FERRIERES	Surveil.	
FIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FLORENTIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FRAISSINES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FRAUSSEILLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FREJAIROLLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FREJEVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GAILLAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GARREVAQUES	Surveil.	
GARRIGUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GIJOUNET	Surveil.	
GIROUSSENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRAULHET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRAZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GUITALENS-L'ALBAREDE	Surveil.	
ITZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
JONQUIERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
JOUQUEVIEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LA SAUZIERE-SAINT-JEAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABARTHE-BLEYS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-DE-LEVIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-DENAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-GABAUSSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-ROUAIROUX	Surveil.	
LABASTIDE-SAINT-GEORGES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABESSIERE-CANDEIL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABOULBENE	Surveil.	
LABOUTARIE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABRUGUIERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LACABAREDE	Surveil.	
LACAPELLE-PINET	Surveil.	
LACAPELLE-SEGALAR	Surveil.	
LACAUNE	Surveil.	
LACAZE	Surveil.	
LACOUGOTTE-CADOUL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LACROISILLE	Surveil.	
LACROUZETTE	Surveil.	

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DU TARN**

Page 2

Commune	Classem.	Date 1er traitement
LAGARDIOLLE	Surveil.	
LAGARRIGUE	Surveil.	
LAGRAVE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMILLARIE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMONTELARIE	Surveil.	
LAPARROQUIAL	Surveil.	
LARROQUE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LASFAILADES	Surveil.	
LASGRAISSES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAUTREC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAVAU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE BEZ	Surveil.	
LE DOURN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE FRAYSSE	Surveil.	
LE GARRIC	Surveil.	
LE MARGNES	Surveil.	
LE MASNAU-MASSUGUIES	Surveil.	
LE RIALET	Surveil.	
LE RIOLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE SEGUR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE SEQUESTRE	Surveil.	
LE TRAVET	Surveil.	
LE VERDIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE VINTROU	Surveil.	
LEDAS-ET-PENTHIES	Surveil.	
LEMPAUT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LES CABANNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LES CAMMAZES	Surveil.	
LESCOUT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LESCURE-D'ALBIGEOIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LISLE-SUR-TARN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LIVERS-CAZELLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOMBERS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOUBERS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOUPIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LUGAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAGRIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAILHOC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARNAVES	Surveil.	
MARSAL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARSSAC-SUR-TARN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARZENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MASSAC-SERAN	Surveil.	
MASSAGUEL	Surveil.	
MASSALS	Surveil.	
MAURENS-SCOPONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAZAMET	Surveil.	
MEZENS	Surveil.	
MILHARS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MILHAVET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIOLLES	Surveil.	
MIRANDOL-BOURGNOUNAC	Surveil.	
MISSECLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONESTIES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTANS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAURIOL	Surveil.	
MONTCABRIER	Surveil.	
MONTDRAGON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTDURAUSSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTELS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTFA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
MONTGAILLARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTGEY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTIRAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTPINIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTREDON-LABESSONNIE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONT-ROC	Surveil.	
MONTROSIER	Surveil.	
MONTVALEN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOULARES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOULAYRES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOULIN-MAGE	Surveil.	
MOUZENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOUZIEYS-PANENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOUZIEYS-TEULET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MURAT-SUR-VEBRE	Surveil.	
NAGES	Surveil.	
NAVES	Surveil.	
NOAILHAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
NOAILLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ORBAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PADIES	Surveil.	
PALLEVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PAMPELONNE	Surveil.	
PARISOT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PAULINET	Surveil.	
PAYRIN-AUGMONTEL	Surveil.	
PECHAUDIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PENNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PEYREGOUX	Surveil.	
PEYROLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PONT-DE-LARN	Surveil.	
POUDIS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
POULAN-POUZOLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PRADES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PRATVIEL	Surveil.	
PUECHOURSI	Surveil.	
PUYBEGON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYCALVEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYCELSI	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYGOUZON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
PUYLAURENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RABASTENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RAYSSAC	Surveil.	
REALMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RIVIERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
RONEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROQUECOURBE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROQUEMAURE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROQUEVIDAL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROSIERES	Surveil.	
ROUAIROUX	Surveil.	
ROUFFIAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROUMEGOUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ROUSSAYROLLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
SAINT-AGNAN	Surveil.	
SAINT-AMANCET	Surveil.	
SAINT-AMANS-SOULT	Surveil.	
SAINT-AMANS-VALTORET	Surveil.	
SAINT-ANDRE	Surveil.	
SAINT-ANTONIN-DE-LACALM	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

